



🕒 **PJL harcèlement sexuel / dates d'examen au Parlement :** Le projet de loi sur le harcèlement sexuel devrait être examiné le 11 juillet au Sénat et le 24 à l'Assemblée nationale, ont indiqué hier aux sénateurs les ministres de la Justice Christiane TAUBIRA et des Droits des femmes Najat VALLAUD-BELKACEM, sous réserve d'un accord des conférences des présidents des deux Assemblées. Rappelons que le gouvernement a décidé de recourir à la procédure accélérée sur ce texte, une décision "tout à fait exceptionnelle mais nécessaire face au vide juridique auquel sont confrontées les victimes" selon le président (PS) de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR. La commission des Lois du Sénat qui examine aujourd'hui le texte devrait y introduire des changements, notamment sur les sanctions afin qu'elles soient mieux mises en relation avec la réalité des faits. Lors de cette audition, Mme VALLAUD-BELKACEM a par ailleurs annoncé son intention de créer une instance au niveau national sous forme d'un observatoire des violences faites aux femmes. Elle a également indiqué que lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, un volet sur la prévention contre le harcèlement sexuel sera inclus dans l'atelier qu'elle animera.